

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

l'utilisation du crédit d'investissement de CHF 510'000.- accordé dans le cadre du préavis PR 24.04PR pour la réalisation de petits travaux de sécurisation/entretien et pour la réfection des joints du pont des Cygnes afin de financer les investigations complémentaires nécessaires à la vérification structurelle de l'ouvrage (aptitude au trafic 40t)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal a accordé, le 2 mai 2024, un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour les inspections des ouvrages d'arts ainsi qu'un crédit d'investissement de CHF 510'000.- pour la réalisation de petits travaux de sécurisation/entretien et pour la réfection des joints du pont des Cygnes enjambant la Thièle « Arsenal / Cygnes » ([PR24.04PR](#)).

Les investigations préalables et les premières vérifications relatives à la mise en œuvre des mesures décrites dans ce préavis ont malheureusement mis en évidence d'importantes anomalies (désordres structurels, positions effectives anormales des armatures, discontinuité de l'étanchéité) et fait apparaître une problématique d'aptitude au trafic 40 tonnes du pont des Cygnes.

Le projet de réfection des joints du pont des Cygnes tel que présenté dans le préavis a donc dû être suspendu.

Ces nouveaux éléments impliquent un changement radical de stratégie pour cet ouvrage de franchissement de la Thièle. En effet, un projet de réfection complet de l'ouvrage (renforcement de la dalle du tablier, traitement du béton, mise en conformité des garde-corps, étanchéité, revêtement, adaptations des différents réseaux, etc.) semble à ce stade la solution préconisée par les ingénieurs, plutôt qu'une seule réfection des joints du pont, comme initialement envisagé.

La consolidation de ce changement de stratégie nécessite maintenant des investigations complémentaires, soit des essais destructifs (essais de résistance et de durabilité sur carottes de béton prélevées sur l'ouvrages, repérage par géoradar, identification et essais de traction sur les câbles de précontrainte des poutres principales) et des prestations d'ingénierie civile pour l'interprétation des résultats et la définition d'une nouvelle méthodologie de réfection du pont.

Ces investigations complémentaires, non prévues dans les montants des crédits demandés dans le cadre du préavis PR24.04PR, sont absolument nécessaires pour finaliser la vérification structurelle de cet ouvrage en béton armé précontraint coulé en place, datant de 1956. Elles permettront d'investiguer l'état du béton et de la précontrainte pour s'assurer ainsi l'élaboration d'un projet de réfection et de renforcement efficient et proportionné afin de garantir la conservation de l'ouvrage et le prolongement de sa durée de vie.

D'autre part, le projet de réfection / sécurisation du giratoire de la rue de l'Arsenal avec le Quai des Ateliers redevient d'actualité. Une coordination avec ce projet paraît donc, à ce stade, également absolument nécessaire au vu de l'impact sur le trafic routier.

Au vu de ces nouveaux éléments, la Municipalité a décidé de financer ces travaux d'investigations complémentaires, d'un montant total de CHF 165'000.-, par le crédit d'investissement, d'un montant de CHF 510'000.-, accordé dans le cadre du préavis PR24.04PR.

La Municipalité informe aussi que le solde actuellement disponible de ce crédit d'investissement, soit un montant de CHF 195'000.-, ne suffira pas à la mise en conformité de cet ouvrage, selon les premières conclusions d'analyse, quel qu'en soit le projet de réfection.

La Municipalité présentera donc en temps voulu un nouveau préavis portant sur le financement d'un nouveau projet de réfection complet du pont des Cygnes.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


P. Dessemont



Le secrétaire :


F. Zürcher